

# L'hospitalité comme responsabilité

Paul Bron\*

Il y a dix ans, pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ADATE, nous avons organisé un colloque où nous posions la question : « quelle éthique pour l'intégration ? ». A cette occasion, Abdelmalek SAYAD qui nous avait honoré de sa présence, nous expliquait l'effet pernicieux de la conjugaison de la morale et de la politique pour convertir dans les faits les droits que possèdent les étrangers, en devoirs et en obligations. « Plutôt que de reconnaître des droits à son partenaire, on les lui présente comme des devoirs auxquels on s'oblige » disait-il. Il reposait en fait par là la question des fondements de l'accueil des étrangers.

Nouvelle donne aujourd'hui : la mise en place et la généralisation d'une nouvelle politique d'accueil des étrangers s'articulant autour du contrat d'accueil et d'intégration et du plan départemental d'accueil, nous sommes de relever de nouveaux défis.

L'entrée en application des lois sur l'immigration et sur l'asile dites lois Sarkozy et loi Villepin modifient sensiblement le cadre et les règles de l'accueil des étrangers et des demandeurs d'asile en supprimant les Bureaux d'accueil, du moins sous la forme instituée à leur naissance en 1974.

Pour les associations regroupées au sein du CLARA, et plus globalement pour tous les acteurs engagés dans le respect de l'accès aux droits de tous les étrangers, il y a là matière à réflexion pour mettre à profit leur capital de savoir-faire et leur longue expérience durant les trente ans d'accueil des étrangers.

Hasard du calendrier, en début de semaine la Cour des Comptes dans son rapport annuel, épingle « 30 ans de politique d'immigration ». Constatant une situation de crise, elle critique le manque de réflexion stratégique, la superposition sans cohérence des dispositifs, une politique d'intégration inconséquente et une résignation manifeste face aux entrées irrégulières. Elle explique cette situation de crise non pas

par la présence des étrangers sur notre territoire mais par la manière dont l'immigration a été traitée.

Et lorsque, pour préparer ce colloque nous nous sommes interrogés sur les fondements de notre « savoir vivre ensemble », nous avons très vite posé la question de l'hospitalité.

A la différence du discours injonctif et omniprésent sur l'intégration où il est demandé à l'étranger arrivant en France de se plier à un certain nombre de règles et de devoirs, connotant par là même sa présence comme une sorte de mal nécessaire à atténuer par l'« intégration », l'hospitalité renvoie et se réfère, en tout cas idéalement, à une relation d'acceptation, d'ouverture et de respect de l'autre. Nous reconnaissons facilement cette qualité aux sociétés dites rurales ou traditionnelles. Mais jusqu'où nos sociétés modernes et spécifiquement la société française s'engagent-elles, assument-elles leur responsabilité d'hospitalité ? Où en sommes nous de cette question ? L'hospitalité est probablement une valeur éthique et politique universelle mais qui nécessite d'être réinterrogée aujourd'hui. Sur quoi repose -t-elle, comment la définir, à qui s'adresse-t-elle ?...

Ce sont autant de questions que nous avons souhaitées poser et partager dans une confrontation hospitalière si je puis dire, entre les différents registres de discours et de pratiques concernés par l'accueil des différentes figures de l'étranger aujourd'hui et dans le cadre des redéfinitions des frontières, des statuts et du sens même des mobilités aujourd'hui.

Soyez donc les bienvenus et soyez remerciés pour votre venue même ainsi que pour vos différentes collaborations qui sont une manière également de faire de nous, les organisateurs, vos propres hôtes. Merci donc pour votre hospitalité ■

\* *Directeur de l'ADATE*